



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Lycée Jean Dupuy
Tarbes

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY**

Du 07/12/2023

Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur le Proviseur à 18h10.
Le quorum est atteint avec 18 personnes présentes en début de séance pour 26 membres en exercice.

Le secrétariat est assuré par Mme Lafourcade, représentante de la mairie.

Ordre du jour présenté par M le Proviseur avec rappel du point supplémentaire III-1-bis "DBM pour vote virement entre services"

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023 (Pièce jointe)

II AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 1) Tarifs SRH 2024 arrêtés par la Région : Tarifs restauration et hébergement des élèves pour 2024, pour information. (Pièce jointe)
- 2) Tarifs SRH 2024 encadrés : Tarifs restauration des commensaux et d'élèves pour 2024, pour vote. (Pièce jointe)
- 3) Tarifs divers 2024 : pour vote. (Pièce jointe)
- 4) Clés répartition 2024 : Clés de répartition des charges de l'exercice 2024 entre les services ALO et SRH, pour vote. (Pièce jointe)
- 5) Conventions diverses : reconduction des conventions pour 2024, pour vote. (Pièce jointe)
- 6) Annexe financière Apprentissage : Budget prévisionnel des actions de formations par apprentissage pour l'année scolaire 2023/2024, entre le lycée, le CFA Académique et le GIP FCIP, pour vote. (Pièce jointe)
- 7) Convention GRETA : convention constitutive du GRETA Midi Pyrénées Ouest étendue au territoire des Hautes Pyrénées entre le lycée et le lycée polyvalent Antoine Bourdelle établissement support, pour vote. (Pièce jointe)
- 8) Voyage à Dublin : Bilan financier du voyage scolaire à Dublin, pour vote. (Pièce jointe)
- 9) Sorties d'inventaire : Sorties d'inventaire de matériels pour mise au rebut pour vote. (Pièce jointe)

III AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 1) DBM n° 23 à 26 : Décisions budgétaires modificatives n° 23 à 26, pour information. (Pièce jointe)
- 2) DBM pour vote virement entre services
- 3) Budget 2024, pour vote. (Pièce jointe)
- 4) Marchés publics : Autorisation de passation des marchés publics pour l'exercice 2024, pour vote. (Pièce jointe)

IV AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- 1) Règlement intérieur : Document de travail sur le règlement intérieur du lycée, pour information. (Pièce jointe)

2) Convention RUGBY : Convention relative au fonctionnement pédagogique et sportif de l'Académie Régionale de rugby de Tarbes » entre le lycée, la ligue régionale Occitanie et le comité départemental des Hautes Pyrénées, pour vote. (Pièce jointe)

3) Partenariat étranger : Convention de partenariat scolaire avec le lycée « Katherinen Gymnasium » d'Ingolstadt, pour vote. (Pièce jointe)

Questions diverses : sans objet

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

Compte tenu de l'absence de M Rauturier pour règlement d'un problème de lisibilité de la clé USB contenant les pièces à présenter, monsieur le Proviseur aborde directement le point IV.

IV AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1) Règlement intérieur : Document de travail sur le règlement intérieur du lycée, pour information

Monsieur le Proviseur indique qu'au regard : des évolutions législatives et réglementaires ; de la prise en compte des transformations et des changements sociétaux, le règlement intérieur du lycée Jean Dupuy doit s'adapter et évoluer.

Il propose ainsi une large consultation de la communauté qu'il veut engager à travers la mobilisation des instances du lycée et la mise en place de temps spécifiques de concertation. Il soumet à étude le document joint.

Ce document prend en compte le contenu du règlement actuel tout en intégrant de nouveaux points en lien avec la réglementation en vigueur, l'ajout de critères nécessaires au bon fonctionnement actuel de l'établissement et la correction d'éléments devenus obsolètes voire illégaux.

Monsieur le Proviseur souhaite que ce document soit discuté, confronté et partagé par le plus grand nombre des membres de la communauté scolaire.

Afin de faciliter la mobilisation de tous dans ce travail de fond, il invite les représentants de chaque collège du conseil d'administration à diffuser ce document parmi leurs collègues, leurs pairs et à s'organiser pour échanger sur cet objet selon les modalités qui leur siéront (réunion, heure syndicale, visioconférence...)

Un point d'étape de restitution des travaux de concertation est programmé mi-février 2024.

A l'issue, à partir de mars 2024 retour des vacances scolaires, une commission paritaire de 12 membres se réunira sur différents temps afin de confronter plus finement les travaux de chacun des deux établissements concernés dont l'objectif est de retenir in fine un seul un document unifié. Ce dernier devra faire l'objet d'une adoption aux deux conseils d'administration de fin d'année pour une application à la rentrée scolaire 2024.

A noter, la composition de cette commission paritaire sera établie comme suit : répartition des 12 membres volontaires :

- 6 membres provenant du lycée professionnel
- 6 membres provenant lycée général et technologique

Pour le lycée général et technologique, après appel à candidatures, il est retenu la répartition suivante:

- 2 membres issus du tiers des représentants des personnels : Mme Lavigne et M Thélème
- 2 membres issus du tiers des représentants des usagers (élèves, parents) : Mme Burgues-Gensel et M Guyot , élèves
- 2 membres issus du tiers de membres de droit et d'élus des collectivités : Mme Vaz et M Lannier

2) Convention RUGBY : Convention relative au fonctionnement pédagogique et sportif de « l'Académie Régionale de rugby de Tarbes » entre le lycée, la ligue régionale Occitanie et le comité départemental des Hautes Pyrénées, pour vote.

Le présent fonctionnement de la section sportive rugby profondément remanié l'an dernier donne entière satisfaction. Mme Vaz souligne tout particulièrement le bon état d'esprit des joueurs et joueuses sélectionnés. Bilan positif.

Reconduction de la convention de partenariat reconduite sans aucune objection.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

3) Partenariat étranger : Convention de partenariat scolaire avec le lycée « Katherinen Gymnasium » d'Ingolstadt, pour vote

Mme Espeso, professeure d'allemand, s'est particulièrement investie à la demande de monsieur le Proviseur pour obtenir ce partenariat en lien avec le LGT.

Cette démarche s'inscrit dans le futur projet d'accréditation ERASMUS + déposé pour le LGT.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

II AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1) Tarifs SRH 2024 arrêtés par la Région : Tarifs restauration et hébergement des élèves pour 2024, pour information

Monsieur Rauturier adjoint gestionnaire présente les directives tarifaires régionales pour l'exercice 2024. Les tarifs des élèves arrêtés par la collectivité sont maintenus en l'état. : forfait internat 1 420 € et forfait interne externé 1 140 € (inchangés depuis 2019), forfait demi-pension 5 jours 550 € (inchangé depuis 2020), repas au ticket 4.03 € (inchangé depuis 2021). La volonté de la collectivité de ne pas faire peser la hausse du coût de la vie sur les familles est réaffirmée, reste entière la question de l'équilibre financier du service de restauration qui doit faire face à la hausse du prix des denrées dans un contexte de stagnation de ses recettes.

2) Tarifs SRH 2024 encadrés : Tarifs restauration des commensaux et d'élèves pour 2024, pour vote

Toujours dans le cadre des directives tarifaires régionales, les tarifs encadrés sont proposés au vote avec maintien des tarifs commensaux et ceux des élèves post-bac en l'état. A noter, la création d'un tarif « repas réception » à 8.50 € pour un 'accueil amélioré au service de restauration.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

3) Tarifs divers 2024 : pour vote

Les tarifs divers (caution d'internat, tarifs des dégradations ou perte, tarifs des chambres d'hôtes etc...) sont proposés au vote sans augmentation des coûts.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

4) Clés répartition 2024 : Clés de répartition des charges de l'exercice 2024 entre les services ALO et SRH, pour vote. (Pièce jointe)

Le passage au pro logiciel Op@le au 1^{er} janvier 2024 implique la suppression de la contribution entre services qui préexistait entre le SRH et l'ALO pour couvrir les charges de viabilisation et d'entretien de la structure. Il est nécessaire d'identifier précisément les charges liées aux contrats et à l'énergie et de définir des clés de répartition entre l'ALO et le SRH pour imputer directement à ce dernier les charges qui lui incombent.

Monsieur Rauturier adjoint gestionnaire présente ligne à ligne les différents contrats concernés et les clés de répartition proposées, pour l'énergie, gaz et électricité, le ratio retenu est celui de la surface du SRH par rapport à la surface totale de l'établissement soit 16%, quant à la consommation d'eau, elle est estimée à 40%.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

5) Conventions diverses : reconduction des conventions pour 2024, pour vote

Les conventions diverses sont proposées au vote du conseil d'administration pour renouvellement en 2024, il y a 3 cas de figure conventions sans incidence financière, conventions avec incidence financière annuelle entrant de ce fait dans la délégation donnée au chef d'établissement pour l'exécution du budget, et conventions avec une incidence financière pluriannuelle.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

6) Annexe financière Apprentissage : Budget prévisionnel des actions de formations par apprentissage pour l'année scolaire 2023/2024, entre le lycée, le CFA Académique et le GIP FCIP, pour vote.

Présentation de l'annexe financière 2023/2024 avec les frais proratisés au regard de l'effectif global pour les 39 apprentis de l'ensemble immobilier gérés sur le service ALO et les frais réels (matière d'œuvre et frais de déplacement) gérés au service AP pour les 29 apprentis propres au LGT. La prévision pour l'année scolaire s'élève au total à 28 871.01 €.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

7) Convention GRETA : convention constitutive du GRETA Midi Pyrénées Ouest étendue au territoire des Hautes Pyrénées entre le lycée et le lycée polyvalent Antoine Bourdelle établissement support, pour vote

Monsieur le Proviseur présente les nouvelles lignes de partage entre le CFA Académique et les GRETA de l'Académie de Toulouse qui passent de 4 à 3.

En effet, le GRETA Midi Pyrénées Sud sera dissout à compter du 1^{er} janvier 2024. La formation continue des Hautes-Pyrénées sera désormais intégrée et portée par le GRETA Midi-Pyrénées Ouest dont l'établissement support est le lycée Antoine. Bourdelle de Montauban. Aucune incidence dans le pilotage.

*Vote : 18 pour,
Adopté à l'unanimité*

Départ de Madame Vaz à 19h30

8) Voyage à Dublin : Bilan financier du voyage scolaire à Dublin, pour vote.

Le bilan financier du séjour est présenté et adopté sans objection.

*Vote : 17 pour,
Adopté à l'unanimité*

9) Sorties d'inventaire : Sorties d'inventaire de matériels pour mise au rebut pour vote

Des matériels obsolètes sont sortis d'inventaire pour mise au rebut

*Vote : 17 pour,
Adopté à l'unanimité*

Départ de Mesdames Bouteille et Soudais à 19h35

III AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1) DBM n 23 à 26 : Décisions budgétaires modificatives n 23 à 26, pour information

Les DBM n°23 à 26 sont présentées pour information, elles concernent d'une part des ajustements pour les crédits apprentissage, la taxe d'apprentissage et le voyage à Paris. D'autre part, l'ouverture au budget de nouvelles subventions sous condition d'emploi : subventions de la Région Occitanie pour les Equipements de Protection Individuels des personnels ARL (3 300 €) et un projet « OSE INGE » à destination de nos élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (2 000 €), ainsi que les subventions allouées par le Rectorat pour le Fonds social lycéen (4 200 €) et le Fonds de vie Lycéenne (160 €).

2) DBM pour vote virement entre services

Les résultats de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage sur le portail SOLtEA est connu avec le 3^{ème} versement qui est intervenu le 5 décembre dernier, les craintes exprimées à de multiples reprises au cours des mois écoulés se révèlent malheureusement fondées, puisque les sommes versées au profit du LGT s'élèvent à 16 901.15 € inférieures de plus de 7 000 € à une prévision raisonnée de 24 000 €.

Une analyse approfondie des résultats sera menée ainsi qu'une sensibilisation des équipes disciplinaires aux enjeux de la prochaine campagne. Cependant il convient d'achever l'exercice en cours et de faire face aux charges de l'enseignement technologique, c'est pourquoi, il est proposé un virement entre services de l'ALO au profit de l'AP de 7 000 €.

*Vote : 15 pour,
Adopté à l'unanimité*

Départ de Madame Dousson à 20h00

3) Budget 2024, pour vote

Monsieur RAUTURIER adjoint gestionnaire fait lecture du rapport de l'Ordonnateur sur le budget 2024, il souligne l'évolution très favorable de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par la Région Occitanie qui augmente de 63.68% soit une hausse de 266 929 €. Cette situation s'explique d'une part, par l'absence de réfaction sur le montant de la DGH, contrairement aux deux exercices précédents, le nombre de jours de Fonds de Roulement retenu par la collectivité est de 35 jours et se situe dans la fourchette cible entre 30 jours minimum et 100 jours maximum ; d'autre part, parce que la Région a intégré dans la dotation les consommations prévisionnelles de viabilisation du 1^{er} semestre 2024.

Les recettes prévisionnelles de l'enseignement technologique restent appréciables cependant la taxe d'apprentissage a été budgétisée à hauteur de 24 000 € comme en 2022 car le résultat de la campagne n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget. Du fait des incertitudes qui pesaient alors sur la campagne, le choix a été fait d'augmenter de 10% la part de la dotation globale de fonctionnement affectée à l'enseignement technologique.

Le domaine « Dépenses communes » est en forte hausse (+ 50 %), essentiellement sur les crédits informatiques pour financer un des axes de la politique de l'établissement : remplacement de vidéo projecteurs en fin de vie et surtout mise à niveau de l'ensemble des 103 ordinateurs élèves des salles de sciences dans la perspective de leur passage à Windows 10.

Au service VE, une nouveauté par rapport à l'exercice précédent pour le CESCE un financement sur Fonds propres de 1 000 € est prévu en complément des crédits d'Etat du BOP 230, afin d'accompagner le dynamisme de cette instance.

Les principaux axes de la construction budgétaire sont rappelés :

- Développement des activités pédagogiques,
- Poursuite du développement des activités culturelles avec le levier du Pass culture
- Garantir la stabilité financière de l'ensemble immobilier ainsi que celle du SRH

Le document budgétaire est ensuite commenté dans le détail service par service, le budget 2024 est proposé en équilibre sans recours au Fonds de Roulement, le résultat prévisionnel un déficit de 15 502.27 € correspond à l'amortissement des biens acquis sur fonds propres.

*Vote : 14 pour,
Adopté à l'unanimité*

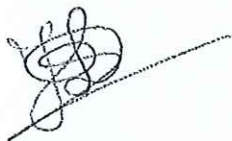
4) Marchés publics : Autorisation de passation des marchés publics pour l'exercice 2024, pour vote

Le conseil d'administration donne délégation, pour l'exercice 2024 au Chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

*Vote : 14 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été couverts et en l'absence de questions, la séance est levée à 20h30.

Secrétaire de séance
Mme Lafourcade Jocelyne



Président de séance
M Courade

